

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et Mrs Valérie ADEMA, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoints au Maire.
Mmes et Mrs Hélène ROUZAUD, Isabelle GUERY (arrivée à 18H12), Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, René ROQUES.

ABSENTS : Monsieur Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Monsieur Alain PIBOULEAU.
Madame Sandrine BRINGAY, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 031

Nombre de votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023.

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3, L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

1. Présentation du budget

Au niveau du budget principal de la commune les ratios d'évaluation de la santé financière de la commune sont satisfaisants :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion	906	637	691	1137	1 192
Epargne brute	779	516	577	1 030	1 095
Remboursement du capital	323	300	297	326	351
Epargne nette	456	216	280	704	744

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle reflète l'équilibre de fonctionnement de la collectivité.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion dont on soustrait les intérêts de la dette, elle reflète l'autofinancement brut de la collectivité.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute dont on soustrait le remboursement du capital de l'emprunt. Cet indicateur permet d'évaluer la capacité d'autofinancement nette de la commune.

La capacité de désendettement d'une collectivité illustre le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser intégralement la dette si elle y consacrait la totalité de l'épargne brute (supposée constante).

	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne brute	779	516	577	1 030	1 095
Encours de la dette	3 810	3 819	3 822	3 801	3 796
Capacité de désendettement	4,89	7,40	6,62	3,69	3,47

Ces indicateurs financiers mettent en exergue une réelle capacité de la commune à porter des investissements structurants.

Cette capacité structurelle pourrait être remise en question par le poids de la station de ski sur le budget principal. Toutefois la CCHA, compétente pour soutenir et gérer les stations de ski de la Haute Ariège, s'engage à intervenir également sur le territoire de la commune d'Ax-les-Thermes pour porter le déficit de la station de ski et ainsi permettre à la commune de se consacrer pleinement à l'aménagement de la ville.

Le budget primitif 2023 s'élève à 9 706 251 € qui se décompose de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 357 225	5 357 225
INVESTISSEMENT	4 349 026	4 349 026
TOTAL	9 706 251	9 706 251

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de 2023 sont en hausse par rapport aux recettes du compte administratif 2022.

Les recettes de gestion (hors recettes exceptionnelles) évoluent favorablement depuis 2018 :

Recettes de gestion (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Total	4 133	4 098	4 070	4 146	4 419	5 149
70 - produits des services du domaine	221	137	225	261	306	289
73 - impôts et taxes	3 070	3 146	3 002	2 876	3 355	3 895
74 - dotations et participations	649	637	637	773	746	761
75 - autres produits de gestion courante	177	165	172	207	341	204

Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les recettes issues de ce chapitre démontrent d'un dynamisme qui se confirme au fil des ans.

La légère baisse prévisionnelle de l'année 2023 est liée à la nature de ce chapitre, ainsi les prévisions pour 2022 étaient de 250 000 € et les réalisations se sont élevées à 306 000 €, grâce notamment à l'importance des droits de stationnement.

Les règles de prudence à appliquer lors de la préparation budgétaire veulent que les prévisions soient plutôt pessimistes. Il n'est ainsi pas prévu de hausse des droits de stationnement pour 2023, les recettes liées à la patinoire et au parc d'Espagne sont estimées en baisse par rapport à 2022, l'année passée ayant été très positive.

Les ressources fiscales et les produits des services (chapitre 73)

Les recettes liées aux taxes foncière et d'habitation sur les résidences secondaires restent les principales ressources de la collectivité. Elles sont en augmentation de 7 % en 2023.

Par ailleurs la Communauté de Communes de la Haute Ariège (CCHA) versera de nouveau une attribution de compensation conséquente à la commune d'Ax-les-Thermes qui portait, jusque-là seule, une partie importante de l'économie du territoire et notamment celle liée au ski. Partageant ce constat, la CCHA soutient, par cette attribution de compensation, la commune dans son rôle clé de bourg-centre, commune qui par ailleurs porte la plus importante station de ski du territoire.

Il n'est pas proposé pour cette année 2023 d'évolution des taux d'imposition qui restent ainsi constants.

Les recettes prévisionnelles issues des jeux sont de 133 000 € pour 2023, s'inscrivant dans le dynamisme de l'année passée.

Enfin la recette nouvelle liée à la taxe sur les remontées mécaniques devrait être versée pour la première année pleine à la commune en 2023. Le chiffre d'affaires hivernal sur les remontées mécaniques amène à prévoir une recette totale de 234 000 €.

Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations ont augmenté depuis 2021, toutefois cette hausse n'est qu'apparente car elle est due à des changements d'écriture liés à la réforme fiscale (certaines recettes ne sont plus affectées sur le chapitre 73 mais sur le chapitre 74).

Le tableau ci-dessous retrace les données afin que des comparatifs puissent être faits avec les années antérieures :

	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Impôts locaux	2 407	2 442	2 523	2 538	2 636	2 792
Dotations	507	497	484	471	461	445

Il apparaît que l'érosion des dotations forfaitaires se poursuit inexorablement. A l'inverse, les recettes issues des impôts conservent un bon dynamisme. Les autres recettes de ce chapitre sont stables.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

L'année 2022 s'est caractérisée par des résultats décevants de l'usine d'eau de Mérens dont la consécration budgétaire est visible en 2023, les instruments de mesure de l'utilisation de l'eau se sont montrés défectueux. De ce fait, à priori, les recettes titrées par la commune en 2022 sont surévaluées de 81 000 €. Par ailleurs la production reste peu importante.

Ainsi les recettes pour la commune ont été revues à la baisse, elles devraient être de 85 000 € en 2023 pour atteindre 180 000 € en 2026.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles sont en hausse de 2 % par rapport à 2022

Dépenses de gestion (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Total	3 227	3 460	3 379	3 009	3 324	3 494
011 - charges à caractère général	1 145	1 234	1 218	1 007	1 199	1 261
012 - charges de personnel	1 488	1 549	1 590	1 531	1 639	1 761
65 - autres charges de gestion courante	444	542	436	335	458	472

A ces dépenses récurrentes, il convient d'ajouter les subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes, principalement le budget station.

	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Subvention équilibre	0	0	377	501	0	764 822

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à 2022 (+ 5 %) du fait de l'inflation, de l'augmentation de certaines charges fixes et obligatoires (dépenses d'énergie, de carburant, de fuel) et de l'importance des travaux en régie.

Les dépenses de personnel

Les dépenses prévisionnelles de personnel sont également en hausse par rapport à 2022 (+ 7 %) : cette augmentation s'explique par le recrutement depuis le mois de septembre d'un chef de projet « Petites Villes de Demain » et par l'augmentation du point d'indice de juillet 2022 et prévisionnelle pour 2023.

La dette et les perspectives d'évolution financière

Les intérêts d'emprunt sont en baisse régulière depuis plusieurs années. Toutefois, il convient cette année de prendre en compte depuis l'an passé la hausse du livret, A qui a un impact sur les coûts de certains emprunts dont le taux d'intérêt est indexé.

Les charges exceptionnelles

Ce poste de dépense pèse lourdement sur le budget principal de la commune de par les subventions d'équilibre à verser au budget annexe de la station (près de 750 000 €) et au budget énergie renouvelable d'une quinzaine de millier d'euros.

La subvention au budget annexe station ne contraint plus les capacités financières de la commune du fait de l'attribution de compensation équivalente de la CCHA.

1.3 . La section d'investissement

1.3.1 La programmation des investissements

La capacité d'investissement de la commune reste importante en 2023 du fait d'un résultat de clôture 2022 largement excédentaire et d'une capacité d'autofinancement notable.

Dépenses d'investissement, hors dette (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Total	2 039	1 225	1 343	466	702	3 596

Les dépenses prévisionnelles d'investissement au chapitre 21 sont de 3 596 082 €, y compris les reports.

Soucieuse de mener à bien les projets prévus dans le programme politique, la commune, en sus des dépenses d'entretien de la ville, va véritablement lancer les grands travaux :

- Le réaménagement du Parc d'Espagne se poursuit en 2023 : après la réfection complète des cours de tennis couverts et de leur éclairage en 2022 ce sont les tennis extérieurs, les vestiaires et l'abri qui vont prendre leur nouvel habit en 2023. Grillage, éclairage, terre battue, accessibilité, gestion automatisée, tous ces aspects seront au cœur du programme de travaux. Un terrain de Padel et de quick viendront compléter l'offre existante. Des subventions conséquentes de l'Etat et de la Région ont été obtenues.
- La 1^{ère} phase de travaux d'aménagement du cœur de ville pourrait commencer à l'automne (sous réserve de l'obtention du permis d'aménager et de la fructuosité des appels d'offre en cours de préparation). Le démarrage des travaux concernera le pluvial et l'entrée du parking du Couloubrou.
- La préparation de la viabilisation du lotissement d'Entresserre : un travail avec les bailleurs sociaux est en cours afin de finaliser les programmes et permettre un dépôt du permis d'aménager dans l'année et une consultation des entreprises en suivant. L'objectif est de pouvoir signer les marchés en 2023 pour une réalisation des VRD début 2024.

Une autorisation de programme est créée pour l'aménagement du cœur de ville et une pour l'aménagement du lotissement d'Entresserre.

Dans le cadre des travaux d'entretien de la ville, plusieurs projets d'importance vont être menés cette année :

- L'aménagement de l'hôtel de ville afin d'améliorer les conditions d'accueil des administrés pour les demandes de passeport et de carte d'identité et de mettre aux normes secours incendie le bâtiment,
- La participation à la réfection des logements de la gendarmerie en créant un 2^{ème} accès,

- L'aménagement de conteneurs enterrés au niveau de l'hôtel Bellevue,
- L'installation d'un récupérateur d'eau au niveau du Parc d'Espagne pour permettre l'arrosage des cours de tennis,
- La réfection des toilettes publiques à proximité du casino,
- L'installation d'un nouveau système de gestion de l'aire de camping-car.

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) s'élève à 360 635 €, il augmente régulièrement depuis plusieurs années du fait de la baisse de la charge financière des emprunts.

1.3.2 Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement sont en apparence faible en 2022 et élevés en 2023.

Recettes d'investissement, hors emprunt (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Total	522	607	830	725	384	1 689

Toutefois les réalités sont un peu différentes si on réfléchit globalement sur les années 2022 / 2023. Il convient d'ajouter à ces recettes issues du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des subventions les excédents de fonctionnement capitalisés qui sont élevés depuis deux ans, supérieurs à 1Mn €.

Par ailleurs en 2023 est inscrite la recette issue de la vente du terrain du château de Villemur, vente qui a matériellement eu lieu en 2022 mais les écritures budgétaires ont été passées en 2023.

Enfin de nombreuses subventions, notamment liées au réaménagement du Parc d'Espagne, ont été notifiées en cours d'année 2022 et inscrites, en l'absence de DM en fin d'année, au budget 2023.

Dans les faits, les recettes sont en hausse importante sur les années 2022 et 2023 et permettent la réalisation sereine des programmes de travaux mentionnés ci-dessus.

Pour conclure la présentation de ce budget, ce début d'année 2023 est marqué par la fin de la crise sanitaire et la stabilisation des effets économiques de la violente guerre en Ukraine, la poursuite de la crise énergétique et une sécheresse qui semble s'installer. Dans ce contexte multiforme nous devons préparer rapidement, urgemment diraient les experts du GIEC, les adaptations nécessaires au changement climatique brutal qui attend les Pyrénées.

Restrictions d'eau, sobriété énergétique, investissements raisonnés sur la station de ski, rénovation performante des bâtiments, développement des mobilités douces ... les chantiers sont nombreux et exigeants. Ils sont repris, détaillés et explorés dans le cadre de la convention de revitalisation du territoire préparée par notre chef de projet « Petites Villes de Demain » afin qu'Aix, bourg centre de la communauté de communes, connaisse dans les années à venir un développement à la hauteur de ses capacités et atouts.

2023 sera aussi l'année du thermalisme, thématique qui condense l'ensemble des enjeux cités : les bâtiments peuvent devenir plus performants, plus économes en eau potable et le thermalisme doit devenir la richesse d'avenir du territoire, permettant d'allier prévention, soins et tourisme durable et ainsi nous aider à accueillir et intégrer de nouvelles populations.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

APPROUVE le Budget Primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Dominique FOURCADE



Le secrétaire de séance
Valérie ADEMA

